


Budget 2024

Des décisions
responsables


ROSEMÈRE

 ville.rosemere.qc.ca

MOT DU MAIRE

La gestion des affaires d'une ville repose essentiellement sur son budget. Il s'agit d'un processus nécessitant une planification rigoureuse et minutieuse où rien n'est laissé au hasard. C'est dans un contexte économique inflationniste, et pour répondre adéquatement aux défis qui nous entourent, tout en maintenant l'objectif de demeurer une ville au sein de laquelle il fait résolument bon vivre que le budget 2024 a été élaboré.

Ce budget est par ailleurs marqué par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation effectif pour les années 2024-2025 et 2026. Alors que les maisons unifamiliales ont connu une hausse significative de leur valeur, à l'opposé, nous constatons une baisse dans le secteur commercial pris dans son ensemble. Considérant ce déséquilibre, le conseil a adopté des mesures pour limiter l'impact de la hausse de la valeur des propriétés sur le compte de taxes des contribuables.

Malgré la situation économique actuelle, ce budget a été préparé en faisant des choix prudents et nous avons pris des décisions responsables afin que la Ville de Rosemère continue à offrir des services d'une grande qualité à sa population, tout en ne faisant pas porter notre fardeau fiscal aux générations futures.

Bonne lecture!



Eric Westram
Maire



FAITS SAILLANTS



Budget d'opération
de 38 901 100 \$



Gel des tarifs pour l'eau
et les matières résiduelles



Hausse de la taxe générale pour le
secteur résidentiel équivalent à l'IPC
(Statistique Canada, septembre 2023,
région de Montréal) (5%), ce qui
correspond à une augmentation de
159 \$ pour une résidence moyenne



Introduction de la taxe spéciale sur le
transport collectif représentant une
hausse de 0,25% du compte de taxes,
soit 8 \$ pour une résidence moyenne



Contribution au Fonds d'infrastructures
de 0,02 \$ par 100 \$ d'évaluation pour le
secteur résidentiel, représentant 1,5 %
d'augmentation, soit 48 \$ pour une
résidence moyenne



Nouveau rôle d'évaluation 2024-2025-
2026 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

- Grande disparité de croissances de valeur entre le secteur résidentiel (+59.5%) et commercial (-3.6%), créant ainsi un déplacement fiscal entre les catégories
- Étalement des valeurs imposables sur trois ans et adoption d'une stratégie fiscale pour la durée du rôle
- La valeur moyenne d'une propriété passe de 472 600 \$ à 753 900 \$



Introduction d'une nouvelle mesure écofiscale pour favoriser le retrait des réservoirs de mazout : les propriétaires concernés pourront recevoir une aide financière pouvant atteindre 1000 \$, en plus de l'aide accordée par le gouvernement du Québec. Ce programme sera financé par une taxe spéciale sur les réservoirs au mazout de 125 \$ par réservoir.

FAITS SAILLANTS

PRINCIPAUX PROJETS 2024

- Mise en œuvre de la politique MADA-famille
- Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques
- Réalisation du plan de foresterie urbaine
- Bonification des services à la bibliothèque
- Développement de notre marque employeur
- Mise à niveau et mise aux normes à la station de production d'eau potable
- Réfection des infrastructures de la terrasse Cadieux
- Mise en œuvre du plan de mobilité active : pistes cyclables et multifonctionnelles
- Réfection des infrastructures de postes de pompage, de bornes-fontaines et de vannes
- Remplacement d'un camion lourd ainsi que ses équipements de déneigement

INVESTISSEMENTS 2024

Le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 prévoit des investissements de 59,9M\$, dont 60% seront financés par des subventions ou des tiers.

- 46,6M\$ seront injectés dans la consolidation, le maintien et le remplacement d'infrastructures existantes (centrale d'eau potable, réseau pluvial, chaussée, stations de pompage, entre autres);
- 8,3M\$ seront dédiés au développement (mobilité active, parcs et milieux naturels);
- 5M\$ seront affectés à d'autres investissements tels que l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements.

13,4 M\$ 2024

19,7 M\$ 2025

26,8 M\$ 2026

POUR INFORMATION :

Service des finances,
450 621-3500
ville.rosemere.qc.ca

ACQUITTER SON COMPTE DE TAXES

QUAND ?

LES COMPTES DE TAXES DE 300 \$ ET PLUS
SONT PAYABLES EN 4 VERSEMENTS :

- 1 6 mars 2024
- 2 1^{er} mai 2024
- 3 3 juillet 2024
- 4 4 septembre 2024

COMMENT ?

- Paiement en ligne : transphere.acceo.com/rosemere
- Institutions financières (comptoir, guichet, Internet) : vous aurez besoin du numéro de référence inscrit sur vos coupons.
- Par la poste : joindre les coupons de paiement avec les chèques.
- Au comptoir de l'hôtel de ville : en argent comptant, chèque ou débit.

COMPTEURS D'EAU

- Date limite pour transmettre votre lecture : 6 mars 2024
- Facturation de la consommation excédentaire d'eau : mai 2024

PAYABLE EN DEUX VERSEMENTS :

- 1 3 juillet 2024
- 2 4 septembre 2024

Pour plus de détails :
ville.rosemere.qc.ca/lecture-compteur-eau

RAPPELS IMPORTANTS

- Aucun état de compte ne sera envoyé suite aux échéances.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

VIRAGE NUMÉRIQUE

En adhérant à Voilà! Rosemère,
il est possible de :



- Recevoir votre compte de taxes en ligne
- Faire le paiement de vos taxes en ligne
- Consulter le solde de votre compte en ligne

POUR S'ABONNER :

ville.rosemere.qc.ca/compte-de-taxes